



Communauté
d'Agglomération
du Grand Besançon

Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
C.A.G.B. le : 21/05/04

**Séance du 14 mai 2004
qui s'est déroulée à la C.C.I. du Doubs**

Visé par :
Le Directeur Général,
Jean-Paul VOGEL

PRESENCE

- **liste des présents annexée**

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le 14 mai 2004 à 18 h 30 à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, il a pris les décisions suivantes :

↳ R I . I . I – Modifications des délégués des communes de Rancenay et Vaire le Petit au sein de la C.A.G.B. – Modification d'un délégué de la C.A.G.B. au sein du SMSCoT :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- installe M. Michel LETHIER comme délégué titulaire en remplacement de M. Gilbert GAUTHIER et M. Jean-Noël BESANCON, comme délégué suppléant de M. Jean-François THIEBAUD, au sein de la C.A.G.B.

- désigne M. Michel LETHIER pour représenter la C.A.G.B. au sein du SMSCoT en tant que délégué suppléant de M. Philippe CHANEY

M. LETHIER prendra la place de M. GAUTHIER au sein de la commission n°6 de la C.A.G.B..

Commission n°1 : finances et personnel

Finances :

↳ R 1.1.1 – Choix du contrat de ligne de trésorerie 2004-2005 :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté retient la proposition de la Société Générale et autorise M. Le Président à contracter.

Commission n°4 : transports et déplacements

↳ R 4.1 – Nouveaux tarifs GINKO pour septembre 2004 :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :

- la tarification à 1 € du ticket unité
- la tarification à 8,5 € du carnet de ticket 10 voyages
- la tarification à 30 € de l'abonnement SESAME mensuel
- la tarification à 330 € de l'abonnement SESAME annuel
- la tarification à 45 € de l'abonnement COUPLE
- la tarification à 20,5 € de l'abonnement OR mensuel
- la tarification à 225,5 € de l'abonnement OR annuel
- la tarification à 16 € de l'abonnement Heures Creuses
- une modification de l'amplitude horaire journalière de validité
- la tarification à 6,2 € de l'abonnement mensuel plein tarif DIABOLO
- la tarification à 3,1 € de l'abonnement mensuel tarif réduit DIABOLO
- la tarification à 68,2 € de l'abonnement annuel plein tarif DIABOLO
- la tarification à 34,1 € de l'abonnement annuel tarif réduit DIABOLO
- l'application de cette nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2004.

↳ R4.2 – Avenant n°2 au contrat SODEX – supports publicitaires :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide la réalisation d'un avenant n°2 au marché d'exploitation des supports publicitaires dans les bus
- autorise M. le Président à signer cet avenant.

↳ R 4.3 – Avenant n°8 au contrat de Délégation de Service Public des transports urbains de mars 1999 :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide la réalisation d'un avenant n°8 à la DSP de la Ctb prenant en compte l'ensemble des modalités présentées
- autorise M. le Président à signer cet avenant.

Commission n°5 : aménagement de l'espace

↳ R 5.1 – Assistance aux communes Audab – Programmation 2004

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sous réserve qu'un examen attentif soit réalisé sur les temps passés par commune, et en particulier qu'une vérification soit faite sur le traitement nécessairement différencié entre les communes de la C.A.G.B. et celles hors C.A.G.B..

↳ R 5.2 – Participation de la C.A.G.B. pour la création et l'aménagement d'un espace public à Pelousey

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide :

- le principe de l'attribution d'une subvention de la CAGB à la commune de Pelousey, au titre du fonds « valorisation patrimoniale et touristique des bourgs de l'agglomération » pour la réalisation de son projet « création et aménagement d'un espace public »
- le montant de la subvention fixé à 57 000 €.

Commission n°7 : voirie et stationnement

↳ R 7.1 – Entrée Est – Validation phase projet :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'approbation du projet tel que présenté
- la validation du phasage des travaux d'aménagement de l'entrée Est
- la validation de l'échéancier budgétaire de l'opération, tel que prévu au PPIF, en accord avec le phasage de l'opération
- l'inscription des sommes correspondantes aux crédits de paiement au titre des dépenses
- l'autorisation donnée à M. le Président de signer les différents marchés d'études, marchés de travaux, les avenants éventuels, les décisions de poursuivre éventuelles et tous les actes contractuels s'y référant dans le cadre des crédits budgétaires inscrits pour cette opération
- la validation de la fiche d'opération jointe au rapport et les modalités de consultation

↳ R 7.2 – Voie des Montboucons – Eclairage public :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- acte de la prise en propriété par la C.A.G.B. du nouveau réseau d'éclairage public de la Rocade Nord-Ouest
- autorise M. le 1^{er} Vice-Président à signer la convention à intervenir entre la CAGB et la Ville de Besançon concernant :
 - les conditions techniques et financières de gestion et d'entretien de l'éclairage public de la rocade nord ouest assurés par la Ville de Besançon pour le compte de la CAGB, propriétaire de ladite installation
 - les modalités de remboursement des coûts d'énergie électrique relatifs au fonctionnement de cet équipement supportés par la Ville

- valide l'inscription au budget de la consommation d'électricité estimée à 38 000 euros par an.
- valide l'inscription au budget des coûts d'entretien estimés à 15 000 euros par an.

Commission n°9 : équipements culturels et sportifs

↳ R 9.1 – Etude sur l'enseignement et les pratiques musicales :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la démarche de travail proposée,
- autorise M. le Président à lancer les démarches et consultations nécessaires, à signer les marchés, les avenants éventuels, les décisions de poursuivre éventuelles et tous les actes contractuels s'y référant dans le cadre des crédits budgétaires inscrits pour ces études

↳ R 9.2 – Tour de France 2004 : programme de la manifestation et attribution d'une subvention à la Ville de Besançon :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le programme de cet événement 2004
- décide la participation de la CAGB au financement de cette opération en attribuant une subvention de 150 000 € à la Ville de Besançon, coordinatrice de cette opération
- autorise M. le Président à signer la convention à intervenir ainsi que toutes les pièces administratives s'y rapportant
- participe à l'organisation du stand à la Foire Comtoise pour un montant de 10 000 €, somme qui sera prélevée sur le budget communication
- déclare cette opération comme relevant de l'intérêt dépassant manifestement l'intérêt communal

↳ R 9.3 – Attribution d'une subvention au Centre Croppet:

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, compte tenu de cet état d'avancement qui correspond aux conditions fixées par la délibération de la C.A.G.B., confirme l'attribution de la subvention de 45 000 € au Centre Croppet (rattachement au budget 2003).

Commission n°11 : tourisme

↳ R 11.1 – Equipements fluviaux : réhabilitation de la maison éclusière :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté conformément au Contrat d'Agglomération et au PPIF, dans le prolongement de la délibération du 19 décembre 2003 :

- valide le projet relatif à l'opération d'aménagement de la maison éclusière,
- valide le montant de l'autorisation de programme constituant la limite supérieure des dépenses fixée à 107 640 euros TTC.

- autorise M. le Président :
 - à lancer les consultations nécessaires, à signer les marchés, les avenants éventuels, les décisions de poursuivre éventuelles et tous les actes contractuels s'y référant dans le cadre des crédits budgétaires inscrits pour cette opération.
 - à solliciter les permis de construire ou de démolir, ou la déclaration de travaux afférents.
 - à solliciter les participations financières auprès des collectivités suivant le plan de financement prévisionnel.

↳ R 11.2 – Equipements fluviaux : lancement des études opérationnelles sur le port fluvial de Besançon et sur le bassin d'accostage à Deluz :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté conformément au Contrat d'Agglomération et au PPIF, dans le prolongement de la délibération du 19 décembre 2003 :

- valide l'engagement des études opérationnelles pour la création du bassin et aménagement des berges à Deluz et la création des quais au port fluvial de Besançon,
- approuve la composition du jury d'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre,
- engage les acquisitions et mise à disposition foncières nécessaires pour engager les travaux sur le port fluvial de Besançon et Deluz,
- autorise M. le Président à lancer les consultations nécessaires, les appels d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux, à signer les marchés, les avenants éventuels, les décisions de poursuivre éventuelles et tous les actes contractuels s'y référant dans le cadre des crédits budgétaires inscrits pour cette opération, à solliciter les participations financières sur les études complémentaires (non comprises dans la maîtrise d'œuvre) auprès des collectivités suivant le plan de financement prévisionnel.

↳ R 11.3 – Gestion de la halte nautique du Moulin Saint Paul :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide les principes de la convention d'occupation temporaire entre VNF et la CAGB concernant la halte fluviale du Moulin Saint-Paul
- valide le règlement et les tarifs 2004 de la halte fluviale du Moulin Saint Paul,
- valide les principes de la convention de prestation avec l'Office de Tourisme concernant la gestion de la halte fluviale du Moulin Saint-Paul,
- autorise M. le Président à signer ces conventions à intervenir ainsi que toutes pièces administratives s'y rapportant.

↳ R 11.4 – Convention de partenariat avec le Groupement pour le Tourisme Fluvial :

Mme Presse ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la poursuite du partenariat avec le GTF sur 2004
- valide l'attribution d'une subvention de 3 000 € au GTF,
- autorise M. le président à signer la convention à intervenir ainsi que toutes pièces administratives s'y rapportant.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 137

Etaient présents : AMAGNEY : Jean-Pierre FOSTEL - ARGUEL : André AVIS – AUXON – DESSOUS : Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT – AUXON-DESSUS : Serge RUTKOWSKI (suppléant de Michel BITTARD) - AVANNE-AVENEY : Joël ROY, Jean-Pierre TAILLARD, - BESANÇON : Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Patrick BOURQUE, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (jusqu'à 19h40), Nicole DAHAN, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Vincent FUSTER, Abdel GHEZALI, P. GUINCHARD- KUNSTLER, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU, Corinne TISSIER, **BEURE** : Philippe CHANEY, Pierre JACQUET - **BOUSSIERES** : Bertrand ASTRIC, Michel POULET, – BRAILLANS : Alain BLESSEMAILLE – BUSY : Philippe SIMONIN – CHALEZE : Josseline SEITZ - CHALEZEULE : Raymond REYLE – CHAMPAGNEY : Claude VOIDEY – CHAUCENNE : Bernard VOUGNON – CHAUDEFONTAINE : Alain CUCHE - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST - ECOLE-VALENTIN : Maurice VERMOT (suppléant d'André BAVEREL), Yves GUYEN – FONTAIN : Jean-Paul DILLSCHNEIDER - FRANOIS : Françoise GILLET - GENNES : Gabriel JANNIN - MAMIROLLE : Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT – MARCHAUX : Bernard BECOULET (suppléant d'Yves MAYOUD) - MISEREY-SALINES : Marcel FELT, Denis JOLY - MONTFAUCON : Pierre CONTOZ, - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Marcel COTTINY - MORRE : Gérard VALLET – NANCRAZ : Jean-Pierre MARTIN – NOIRONTE : Bernard MADOUX – NOVILLARS : Raymonde BOURLON – OSSELLE : Marc BONNET (suppléant de Jacques MENIGOZ) - PELOUSEY : Eric GRAVIER, Jacques TERVEL - PIREY : Claude BARTHOD-MALAT, Robert STEPOURJINE - POUILLEY-LES-VIGNES : Marie-Colette JUNOD (suppléante de Jean-Marc BOUSSET), Albert DEPIERRE - PUGEY : Marie-Noëlle CAMBIER - RANCENAY : Michel LETHIER – ROCHE LEZ BEAUPRE : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE - ROUTELLE : Claude SIMONIN - SAONE : Bernard GUYON - SERRE-LES-SAPINS : Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU – TALLENAY : Jean-Yves PRALON – THISE : Jacques SIFFERLIN – THORAISE : Jean-Paul MICHAUD – VAIRE ARCIER : Patrick RACINE – VAIRE LE PETIT : Jean-Noël BESANCON (suppléant de Jean-François THIEBAUD) - VAUX-LES-PRES : Bernard GAVIGNET - VORGES LES PINS : Charles BATISTE

Etaient absents : AUDEUX : Hugues BINETRUY – BESANÇON : Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASNOVE, Annaïck CHAUVET, Alexandre CHIRIER, Catherine COMTE-DELEUZE, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Karine GEIGER, Didier GENDRAUD, Michel JOSSE, Bernard LAMBERT, Lucille LAMY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Frédérique MOZER, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Jean ROSSELOT, Nicole WEINMAN - CHAMPOUX : Norbert DUPREY – CHAMPVANS LES MOULINS : Jean-Marie ROTH – CHATILLON LE DUC : Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX– CHEMAUDIN : Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOUE - DELUZ : Yves TARDIEU - FRANOIS : Claude PREIONI - GRANDFONTAINE : Jean JOURDAIN, Richard SALA - LA CHEVILLOTTE : Jean PIQUARD - LA VEZE : Philippe CHANAU - LARNOD : Martine BERGIER - LE GRATTERIS : Nicole JANNIN - MAZEROLLES-LE-SALIN : Daniel PARIS – MONTFAUCON : Jean-Marie VERNET - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Pascal DUCHEZEAU - MORRE : Jean-Michel CAYUELA – NANCRAZ : Daniel ROLET – NOVILLARS : Bernard BOURDAIS – SAONE : Christelle PETITJEAN - THISE : Claude BULLY – TORPES : Denis JACQUIN –

Secrétaire de séance : Sylvie JEANNIN

Procurations de vote :

Mandants : B. Falcinella, A. Chauvet, Y. Tardieu, J.J. Demonet, P. Bontemps, F. Mozer, Y.M. Dahoui, M. Roignot, M. Prèioni, M. Loyat, B. Cypriani (à partir de 19h40), B. Bourdais, P. Duchezeau, T. Beneteau de la Prairie

Mandataires : S. Jeannin, E. Alauzet, J. Schirrer, J.C. Roy, N. Dahan, P. Bourque, V. Fuster, J.C. Chevallier, F. Gillet, J.F. Fousseret, C. Tissier (à partir de 19h40), R. Bourlon, M. Cottiny, D. Baud